



## indemnités maladie dans l'immobilier

Par **agenaise2009**, le **31/10/2009** à **08:38**

bonjour,  
je travaille dans l'immobilier en tant que salariée depuis 5 ans, j'ai été opéré il y a 2 ans d'une hernie discale cervicale et ai été arrêté 3 mois, c'est mon entreprise qui a touché mes indemnités journalières de la sécurité sociale. Est-ce normale ? Je m'inquiète car je dois de nouveau être opéré en septembre. Que puis-je faire ? Merci de m'aider.

Par **loe**, le **31/10/2009** à **21:27**

Bonjour,

Je suppose que vous avez eu le maintien de votre salaire ? C'est ce que l'on appelle la subrogation.

Dans ce cas, la CPAM verse les IJSS à l'employeur, et l'employeur vous verse votre salaire comme si vous travaillez.